

## **Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 6 septembre 2022**

**Dossier : réseau de chauffage urbain Sud-Ouest lyonnais**

**Avis de la CCSPL sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain sur le territoire Sud-Ouest Lyonnais (Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière) pour la création d'un nouveau réseau de chaleur**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain sur le territoire Sud - Ouest lyonnais (**Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière**) pour la création d'un nouveau réseau de chaleur.

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis **FAVORABLE**.

Rappel des votes : 31 membres présents / représentés

- 27 pour
- 2 contre
- 2 abstentions
- 0 membre ne prend pas part au vote

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 26 septembre 2022, lequel doit délibérer sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain sur le territoire Sud-Ouest Lyonnais (Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière) pour la création d'un nouveau réseau de chaleur.